



saint-sulpice-le-guéretois

République Française – Département de la Creuse

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR AFFICHAGE

SÉANCE DU 7 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un le sept du mois de mai à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de la Commune de ST SULPICE le GUERETOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Éric BODEAU, Maire.

Convocation adressée le : 3 mai 2021

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :

M. Éric BODEAU ; Mme Sylvie BRE ; Mme Claude DALOT ; Mme Annie DEVINEAU ; M. Frédéric DOS SANTOS ; M. Jean-Jacques DUPRE ; Mme Emilie GAILLE ; M. Alain GAZONNAUD ; M. Patrick GUERIDE ; M. Jean-Claude LABESSE ; Mme Nathalie RIBOULET ; M. Ludovic VILLATTE et Mme Geneviève WIDMANN.

Etaient absents et excusés, ayant donné pouvoir :

- Mme Valérie BAZIN, qui a donné pouvoir à Mme Emilie GAILLE ;
- M. François CHATELAIN, qui a donné pouvoir à M. Jean-Claude LABESSE ;
- M. Didier DEMKIW, qui a donné pouvoir à Mme Geneviève WIDMANN ;
- Mme Emmanuelle LAMBERT, qui a donné pouvoir à Mme Nathalie RIBOULET ;
- M. Patrick SMITH, qui a donné pouvoir à M. Eric BODEAU ;
- Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, qui a donné pouvoir à M. Frédéric DOS SANTOS.

Etaient absents et excusés : Néant.

Mme RIBOULET Nathalie a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil municipal.

ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 avril 2021

Les Conseillers ont reçu le projet de procès-verbal du Conseil municipal du 9 avril 2021 sous la forme d'un petit fascicule.

M. Patrick GUERIDE formule une remarque concernant l'augmentation du taux d'imposition sur le foncier bâti qui suscite une incompréhension dans la population suite à la parution de l'article paru dans La Montagne. Le Maire rappelle que le taux de 39,52% est l'addition du taux communal 16,09% et du taux départemental 22,93%, suite à la suppression de la taxe d'habitation, soit 39,02%, auquel a été appliqué une hausse de 0,5 points.

Un encart sera adressé à La Montagne afin de rectifier cette ambiguïté.

Le procès-verbal de la séance du 9 avril 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

ADMINISTRATION GENERALE
Compte rendu des délégations du Maire

Dans le cadre des pouvoirs qui ont été délégués au Maire en application de l'article L 2122-22 du CGCT, 6 agents contractuels ont été recrutés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité :

- 1 CCD à temps non complet 17 heures du 1^{er} avril au 6 juillet 2021 (protocole COVID19)
- 2 CDD à temps non complet 6 heures du 26 avril au 6 juillet 2021 (accompagnement bus)
- 1 CDD à temps non complet 2 heures du 26 avril au 6 juillet 2021 (accompagnement d'un enfant en situation de handicap)
- 1 CDD à temps non complet 4 heures du 27 avril au 6 juillet 2021 (accompagnement d'enfants en situation de handicap)
- 1 CDD à temps complet du 1^{er} mai au 30 juin 2021 (dans l'attente d'un titulaire au secrétariat).

2021 D-27
ADMINISTRATION GENERALE – Composition de la CAO

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1411-2 et L 1411-5,

Vu la délibération n°2020 D-25 en date du 3 juin 2020 relative à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres, suite à la démission de M. Jean-Claude DUVIEL de son mandat électif, par courrier en date du 17 février 2021 et acceptée par Mme la Préfète de la Creuse le 26 février 2021,

Considérant les suppléants qui appartenaient à la liste A : M. Patrick SMITH, M. François CHATELAIN et Mme Annie DEVINEAU,

L'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Article 1^{er} : **Décide** de retirer la délibération n°2021 D-02 en date du 2 mars 2021 ayant modifié la composition de la commission d'appel d'offre en procédant à la nomination d'un nouveau titulaire.

Article 2 : **Désigne** M. Patrick SMITH comme membre titulaire de la commission d'appel d'offres à la place de M. Jean-Claude DUVIEL.

Article 3 : **Déclare** que la Commission d'appel d'offres est dorénavant composée ainsi qu'il suit :

Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
LABESSE Jean-Claude VILLATTE Ludovic SMITH Patrick	CHATELAIN François DEVINEAU Annie

2021 D-28
FINANCES – Modification du plan de financement de l'aire de loisirs avec city-stade (tranche 1)

Le Conseil municipal,

Vu la délibération n°2020 D-104 en date du 27 novembre 2020 approuvant le plan de financement des travaux de création d'une aire de loisirs avec city-stade,

Considérant que la DETR n'a pas été accordée au titre de 2021 pour le projet d'aire de loisirs avec city-stade et que le montant des travaux a évolué avec la création d'une aire de jeux,

Considérant que le projet d'aire de loisirs avec city-stade est éligible à une aide du programme Leader de la Région Nouvelle-Aquitaine et aux aides de l'Agence Nationale du Sport,

L'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

Article 1^{er} : Décide d'arrêter le plan de financement prévisionnel du projet d'aire de loisirs (tranche 1) ainsi qu'il suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Libellé	HT		
Maîtrise d'œuvre	10 675,00 €	Région NA - Leader (maxi 80% du coût HT - plafond 100 000 €)	94 407,07 €
Publicité, annonces légales	2 000,00 €	Etat - Agence Nationale du Sport (maxi 50% de l'équipement HT - plafonné à 100 000 €)	17 333,29 €
Mission SPS	2 000,00 €	TOTAL AIDES PUBLIQUES	111 740,36 €
Sous-Total Etudes, Contrôles et frais annexes	14 675,00 €	<i>Soit % des aides publiques</i>	80,00%
Travaux City Stade	86 666,45 €		
Travaux aires de jeux	38 334,00 €	FACTVA (16,404% du montant TTC)	27 494,83 €
Sous-Total travaux	125 000,45 €		
TOTAL HT	139 675,45 €	AUTOFINANCEMENT	28 375,35 €
TVA	27 935,09 €		
TOTAL TTC	167 610,54 €	TOTAL	167 610,54 €

Article 2 : Mandate le Maire ou son représentant pour signer tout document afférent aux demandes de subventions auprès des fonds européens LEADER et de l'Agence Nationale du Sport.

2021 D-29
TRAVAUX – Convention d'incitation à la réalisation de travaux d'économie d'énergie financés par le dispositif des C2E

Le Conseil municipal,

Vu l'article L 2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention avec la société ISOLIDARITE,

Considérant que la société TOTAL Direct Energies, mandataire de la société ISOLIDARITE, propose à la commune de réaliser des travaux d'économie d'énergie qui seront intégralement financés par des certificats d'économie d'énergie,

Considérant que ces travaux permettraient de réduire certaines dépenses de fonctionnement, notamment les coûts de chauffage,

L'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

Article 1^{er} : Approuve la convention avec la société ISOLIDARITE relative à la réalisation de travaux d'économie d'énergie financés par le dispositif des certificats d'économie d'énergie.

Article 2 : Autorise le Maire ou son représentant à signer cette convention avec la société ISOLIDARITE pour une durée de 2 ans, ainsi que tous les actes afférents à son exécution.

Mme Geneviève WIDMANN appelle à la vigilance des différents usagers des salles communales qui oublient fréquemment d'appuyer sur l'interrupteur quand ils quittent lesdites salles. M. Jean-Claude LABESSE indique également l'exemple du stade dont la consommation électrique représente environ 500 € au mois de juillet, en pleine période d'inactivité.

2021 D-30

TRAVAUX – Création de l'aire de loisirs avec city-stade : signature du marché de maîtrise d'œuvre

Le Maire indique que, suite à la réalisation de l'étude de faisabilité de l'aire de loisirs, il a demandé au Cabinet VERD'EAU Conseils de proposer une mission de maîtrise d'œuvre sur la totalité du projet qui se décompose en 3 tranches :

- Tranche 1 : city-stade et aire de jeux
- Tranche 2 : parcours santé et découverte du milieu naturel
- Tranche 3 : aire de camping-cars.

Après négociation, le Cabinet VERD'EAU Conseils propose un marché de maîtrise d'œuvre complète (permis d'aménager, études, consultation des entreprises, suivi des travaux, etc...) pour un montant forfaitaire de 38 515 € HT, en prestation partagée avec l'agence APS DESPAYSAGES de Limoges et l'ESCURO-CPIE des Pays Creusois.

Cette année, seule la 1^{ère} tranche sera engagée pour un montant de 10 675 € HT d'honoraires de maîtrise d'œuvre. Les tranches 2 et 3 seront conditionnées à l'obtention de subventions et leur montant s'élève à : 21 990 € HT pour la tranche 2 et 5 850 € HT pour la tranche 3.

Vu le code de la Commande publique, notamment son article L 2431-1,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

Article 1^{er} : Accepte la proposition d'honoraires de VERD'EAU Conseils pour assurer la mission complète de maîtrise d'œuvre pour la création de l'aire de loisirs pour un montant total de 38 515,00 € HT (prix forfaitaire), comprenant une tranche ferme d'un montant de 10 675 € HT et 2 tranches conditionnelles à l'obtention de subventions d'un montant de :

- 21 990,00 € HT pour la tranche 2
- 5 850,00 € HT pour la tranche 3.

Article 2 : Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document afférent au présent marché et à lancer la procédure de consultation des entreprises.

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021.

M. Jean-Claude LABESSE indique que cette 1^{ère} tranche devrait intégrer la remise en service de la fontaine de la Place des Lavandières.

2021 D-31

AFFAIRES FONCIERES – Vente d'un terrain communal

Le Conseil municipal,

Vu la délibération n°2020 D-124 en date du 29 décembre 2020,

Considérant que l'Agence RAPINAT IMMOBILIER a estimé la valeur du terrain situé au Maupuy et cadastré section BO n°98 à 20 000 € et qu'elle a trouvé un acquéreur,

Considérant que ledit terrain qui jouxte des propriétés communales doit être borné,

L'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, :

Article 1^{er} : Fixe le prix de vente du terrain cadastré BO 98 situé au Maupuy à 20 000 €.

Article 2 : **Accepte** de prendre en charge la moitié des frais de bornage, soit la somme de 501 €.

Article 3 : **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

- Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 : s'agissant d'une double élection, il convient d'augmenter le nombre d'assesseurs en faisant appel à quelques administrés, mais également afin de respecter les gestes barrières en gérant le flux des votants. Les bureaux de vote seront en priorité tenus par des personnes ayant au moins reçu une dose de vaccin contre la COVID19 ou ayant satisfait à un test au plus tard 48 heures avant le scrutin.
- Vaccination : le 29 mai 2021 pour la 2^{ème} injection – l'organisation sera similaire à celle de la première.
- Cérémonie du 8 mai 2021 : maintien des consignes sanitaires (6 personnes maximum) pour le dépôt de la gerbe et la lecture du texte.
- Rencontre avec Orange pour le déploiement de la fibre : aucun planning défini, les travaux s'effectuant au fur et à mesure, dans les délais annoncés malgré le retard pris avec la crise sanitaire.

Date de la prochaine réunion non programmée à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Compte-rendu pour affichage établi le 14 avril 2021

Le Maire
Eric BODEAU